

Ce que tout-e Neuchâtelois-e doit savoir

titulaire d'un
permis de conduire



Subvention Formez-vous!

Pour le SCAN, la formation continue est fondamentale afin de conserver toutes ses connaissances, apprendre les nouveautés et circuler en toute sécurité, pendant les différentes périodes de sa vie de conducteur-trice.

Pour cela, et exceptionnellement en 2023, la subvention du SCAN pour accéder à un cours de conduite est augmentée de CHF 100.- à CHF 120.-.

Retrouvez la liste des cours sur
scan-ne.ch/subvention



Guichet unique En ligne, c'est tellement plus simple!

Toutes les prestations administratives du SCAN peuvent être effectuées sur le web. Par exemple, il y est possible de déclarer la perte de son permis de conduire, demander un permis d'élève-conducteur-trice, ou de déplacer un rendez-vous d'expertise. Tout cela téléphone portable ou tablette en mains.

Demandez vos accès au Guichet unique sur
scan-ne.ch/gu



Moto Nos 6 meilleurs conseils

Pour vous garantir une formation moto en toute sécurité, le SCAN partage 6 précieux conseils pratiques.

Commencez, par exemple, par un cours d'initiation subventionné.

Nous vous invitons à découvrir l'ensemble des conseils sur
scan-ne.ch/conseilsmoto



Plaques Trois possibilités de dépôt

Il est désormais possible de déposer ses plaques dans l'une des 24 filiales de la Poste du canton de Neuchâtel.

Cette prestation vient s'ajouter aux options déjà disponibles pour déposer ses plaques, soit les placer dans la boîte à plaques installée devant le bâtiment du SCAN ou les préparer pour les envoyer soi-même.

Retrouvez la procédure complète sur scan-ne.ch/depot



Avis Votre avis nous intéresse

Aidez-nous à nous améliorer en partageant vos avis. Le SCAN a réalisé une prestation pour vous dernièrement? Ou vous avez dû échanger avec l'un-e de nos collaborateurs-trices? Nous aimerions savoir comment s'est déroulée votre visite ou expérience.

Donnez-nous votre avis maintenant sur scan-ne.ch/avis



Cannabis Nouvelle vidéo de prévention

Une vidéo, traitant des dangers de la consommation de cannabis liée à la conduite d'un véhicule automobile, a été réalisée et mise en ligne il y a quelques semaines.

Ce projet est issu d'une collaboration entre le SCAN, le pôle "arts appliqués" du Centre de formation professionnel neuchâtelois (CPNE-AA) et la Police neuchâteloise (PONE).

Visionnez ce spot de prévention sur scan-ne.ch/preventioncannabis



ONDE VERTE La multimodalité, késako?

Vous venez de passer le permis? Bravo! Aujourd'hui, la mobilité moderne est multimodale. Dès le 1er janvier, ONDE VERTE offre aux conducteurs-trices ayant passé leur permis de conduire catégorie B en 2023 un rabais de 25% sur leur abonnement annuel de transports publics ONDE VERTE. Cela afin de les encourager à favoriser la mobilité douce.

Rendez-vous par exemple à la gare avec votre véhicule ou en autopartage, puis sautez dans un train et terminez votre trajet jusqu'au travail en trottinette.

Toutes les informations à ce sujet sur scan-ne.ch/multimodalite



Taxe Informations concernant la taxe 2023

Pour 2023, le Conseil d'État a décidé une adaptation de la taxe des véhicules automobiles et des bateaux. Les voitures de tourisme neuchâteloises sont taxées selon leurs émissions de CO₂ et leur âge. L'arrivée des véhicules électriques et l'amélioration des moteurs à combustion induisent une baisse très réjouissante des émissions de CO₂ moyennes, donc des recettes de la taxe automobile.

Le Conseil d'État dispose d'un facteur de correction pour neutraliser, si nécessaire, ces effets afin d'assurer l'entretien du réseau routier neuchâtelois. Cette année, le facteur de correction baissera de CHF 303.- à CHF 291.-. Par rapport à 2022, la taxe annuelle va baisser de CHF 3.-. À noter que la taxe de base, ou taxe minimum payée par toutes les voitures de tourisme, reste à CHF 250.-.

Plus d'informations sur scan-ne.ch/taxeauto et scan-ne.ch/taxenav

